

Les déflatés de Satram se font encore entendre

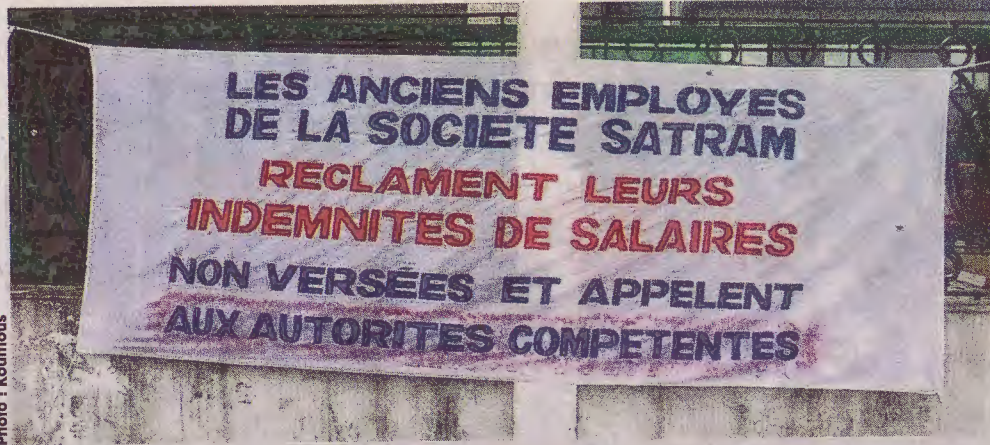


Photo : Koumouss

L'affiche interpellant...



Photo : Koumouss

... la direction générale de Satram à respecter le contrat.

SYM

Port-Gentil/Gabon

ALORS que l'on croyait le différend qui oppose les deux parties déjà réglé, les travailleurs de l'entreprise Satram, victimes il y a quelques mois de licenciements économiques, sont de nouveau dans les locaux de leur ancien employeur pour en découdre avec la direction générale. En effet, soixante-deux (62) déflatés, constitués de ressortissants de l'Afrique subsaharienne, observent un sit-in devant les locaux de l'entreprise à Port-Gentil pour, affirment-ils, obliger leur ancien employeur à respecter les termes du contrat qui lie les deux parties. Selon le porte-parole des manifestants, Lamine

Dabo, la mobilisation actuelle vise à attirer l'attention des responsables de la société Satram sur « la nécessité de régler définitivement le différend qui nous oppose, à savoir le paiement de tous nos droits, et cela dans l'intérêt de tous. »

« Nous ne comprenons pas que le directeur général garde un mutisme sur nos souffrances. Et pourtant, il est mentionné noir sur blanc, dans le procès-verbal signé le 22 avril 2016, que nous devrions entrer en possession de tous nos droits au plus tard le 29 avril 2016. Malheureusement, nous constatons que la hiérarchie, après le paiement du solde de tout compte, ne veut plus du tout entendre parler de nous, alors qu'il était convenu que l'entreprise nous paye cinq mois de salaire en guise de prime



Photo : Koumouss

Les anciens travailleurs de Satram décidés à aller jusqu'au bout pour recouvrer tous leurs droits.

compensatrice. De même, rien ne nous est signifié au sujet du versement par l'entreprise du reste de nos cotisations à la CNSS, alors qu'un comité de suivi avait

été mis sur pied pour suivre ce dossier », a indiqué Lamine Dabo. Et d'ajouter : « cette attitude irresponsable » de la direction générale est «

une forme d'injustice et de discrimination » envers les licenciés de l'Afrique subsaharienne. « Tous les déflatés avaient reçu les mêmes lettres de li-

ciement avec le même contenu. On ne comprend pas pourquoi les déflatés maghrébins ont été payés convenablement, alors que leurs collègues des pays de l'Afrique noire triment toujours. N'est-ce pas là une forme de discrimination et d'injustice envers nous ? Cette façon de Satram de régler les problèmes ne se justifie pas », insiste le porte-parole des manifestants.

En tout cas, les déflatés des pays de l'Afrique subsaharienne soutiennent qu'ils se réservent le droit de passer la vitesse supérieure, à travers d'autres modes de manifestations, dans les prochains jours. Interrogé pour donner la version des faits de l'entreprise Satram, le chef du personnel n'a pas souhaité s'exprimer...